



## Délibération du Conseil Municipal Séance du 10 mars 2025

L'an 2025, le dix du mois de mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
24/02/2025

### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

**Absents excusés** : Mme GADY Sarah, procuration à PEDRON Nathalie  
Mme SORBIER Chloé, procuration à MARET Chantal  
M. MONCHAUX Eric, procuration à M. BLOT Dominique

**Absent** : M. LUCOT Pierre

**Secrétaire de séance** : M. BLOT Dominique

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 021-212105852-20250310-2025\_12-BF

S'LO

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget annexe des Longs Champs  
(Délibération n° 2025-12)**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU de la vague 2022 par la signature d'une convention approuvée et signée le 6 décembre 2021.

Vu que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux Finances et à la communication est désigné Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique du budget annexe des Longs Champs.

Vu que le budget annexe ne comporte aucune dépense et aucune recette pour l'année 2024.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, le maire ne prenant pas part au vote, arrête les résultats définitifs 2024 qui se décomposent comme suit :

### Investissement

Solde article 001 déficit de 2023 reporté	- 7 123,03 €
Reste à réaliser dépenses	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

### Fonctionnement

Dépenses	0,00 €
Solde article 002 excédent de 2023 reporté	35 753,91 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 7 123,03 €
Fonctionnement	35 753,91 €
Résultat global	28 630,08 €

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saulon-la-Chapelle  
**Le Maire, Pascal BORTOT**

